

Détail d'un article de code



[Masquer le panneau de navigation](#)
[<< Article précédent](#) - [Article suivant >>](#) - [Imprimer](#)

Article L4121-3

Versions de l'article:

▶ [Version en vigueur au 1 mai 2008](#)

Version consolidée à la date du ...

Jour	Mois	Année
17	Novembre	 

Code du travail

- ▶ [Partie législative nouvelle](#)
- ▶ [QUATRIÈME PARTIE : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL](#)
- ▶ [LIVRE 1er : DISPOSITIONS GÉNÉRALES](#)
- ▶ [TITRE II : PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION](#)
- ▶ [Chapitre 1er : Obligations de l'employeur.](#)

Article L4121-3

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en oeuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Cité par:

[Décret n°2010-1603 du 17 décembre 2010 - art. 2, v. init. portant actualisation de la convention - art. \(VNE\)](#)
[Code du travail - art. L4121-3-1 \(VD\)](#)
[Code du travail - art. R4121-1 \(V\)](#)
[Code du travail - art. R4121-1 \(V\)](#)
[Code du travail - art. R4121-1 \(VD\)](#)
[Code du travail - art. R4523-1 \(VD\)](#)
[Code rural et de la pêche maritime - art. R717-78-3 \(VD\)](#)

Codifié par:

[Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007](#)

Anciens textes:

[Code du travail - art. L230-2 \(AbD\)](#)

[Code du travail L230-2 III alinéa 2](#)

[<< Article précédent](#) - [Article suivant >>](#) - [Imprimer](#)

[À propos de l'ordre juridique français](#) [Licences](#) [Quoi de neuf sur le site ?](#)
[À propos du site](#) [Plan du site](#) [Aide générale](#) [Nous écrire](#) [Établir un lien](#)